

# Diagnostics immobiliers Contrôles - Expertises Béarn - Bigorre - Aure - Louron

Agence Bigorre 34 Av Lagardère - Lourdes 05.62.42.03.15 / bigorre@ab-diagnostics.fr

Agence Béarn 181 Bd de la paix - Pau 05.59.02.28.24 / bearn@ab-diagnostics.fr

# Renouvellement : Etat relatif à la présence de termites, Etat des Risques et Pollutions

**Propriétaire: Mme DAUPHIN MIREILLE** 

Adresse du bien: RESIDENCE CAPDENGELLE RUE CAPDENGELLE 65100

**LOURDES** 

Dossier n° DAUPHIN-20-08-5480\_p02

Dossier complet: 1 / 26



Dossier complet: 2/26

# Dossier Technique immobilier

# Désignation du propriétaire

Nom et prénom : .. Mme DAUPHIN MIREILLE Adresse:.....RESIDENCE CAPDENGELLE

> **RUE CAPDENGELLE 65100 LOURDES**

# Références dossier

Numéro de dossier :..DAUPHIN-20-08-5480\_p02

Date du repérage :....01/03/2021

#### Désignation du ou des bâtiments

Département : . Hautes-Pyrénées

Adresse:...... RESIDENCE CAPDENGELLE

**RUE CAPDENGELLE** 

Commune :..... 65100 LOURDES

Section cadastrale CP, Parcelle

numéro 17,

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Lot numéro Non communiqué,

Périmètre de repérage :

Ensemble des parties privatives Nb. de niveaux : 1 (caves et combles

inclus)

O	bj	et	de	la	mi	SSI	on

Amiante (DTA)	☐ Electricité
Amiante avant-Vente	☐ Installation gaz
Amiante Location (DAPP)	☐ Mesurage (Loi Carrez)
nergie DPE	☐ Mesurage (Loi Boutin)
Plomb (CREP)	Etat des risques et pollutions (ERP)
Termites	Radon

#### Prestations Conclusions

**TERMITES** Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

> Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques

**ERP/ESRIS** Zone sismique définie en zone 4 selon la règlementation parasismique 2011

ENSA: Aucune nuisance aérienne n'a été identifiée sur le bien

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

# Synthèse du dossier n° DAUPHIN-20-08-5480\_p02



#### **Assurance**

#### Votre Assurance

▶ RC PRESTATAIRES

# Assurance et Banque



SARL MOUREAUX ET FILS 34 AVE FRANCIS LAGARDERE 65100 LOURDES FR

#### **AGENT**

MM LALANNE ET BAGET 1 AV DE LA MARNE 65000 TARBES

Tél: 0562346249

Email: AGENCE.LALANNEBAGET@AXA.FR

Portefeuille: 0065015144

#### Vos références :

Contrat n° 7287144904 Client n° 1861192704

AXA France IARD, atteste que:

SARL MOUREAUX ET FILS 34 AVE FRANCIS LAGARDERE 65 100 LOURDES

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 7287144904** ayant pris effet le **06/04/2017**, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS y compris:

- Evaluation en déperdition thermique par infiltrométrie ;
- Etat descriptif de division Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés;
- Diagnostic amiante et plomb avant travaux / démolition.
- Diagnostic Technique Global (Copropriétés) selon l'article L.731-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 et le décret n°2016-1965 du 28 décembre 2016 (\*).

PO52620200824

#### AXA France JARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros Siège social : 313, Ternasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C. CGI - sauf pour les garanties portées par AVA Assistance

1/2

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Dossier complet: 3 / 26



#### Montants des garanties

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES				
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance				
Dont:  • Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance				
<ul> <li>Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus</li> </ul>	1 200 000 € par année d'assurance				
Autres garanties					
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	<b>750 000 €</b> par année d'assurance				
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre				
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par d'assurance				
<b>Dommages aux biens confiés</b> (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par année d'assurance				
Reconstitution de documents/médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre				

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/09/2020** au **01/09/2021** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TARBES le 24 août 2020 Pour la société :

AXA France JARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/2

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Tél. : 0562420315 - E-mail : direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN : 822008173 | Compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Dossier complet: 4/26



#### Attestation sur l'honneur

# **Attestation sur l'honneur**

Au regard de l'article L.271-6 du code de la construction et de l'habitation Ordonnance n° 2005-655 du 08 Juin 2005 art.18 Journal Officiel du 09 Juin 2005 Loi n° 2006-872 du 13 Juillet 2006 art. 79 JV Journal Officiel du 16 Juillet 2006.

Je soussigné,

Société **SARL MOUREAUX ET FILS – AB DIAG**, représentée par son gérant, Monsieur MOUREAUX,

Certifie sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L. 271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Je certifie n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé d'établir ces documents.

Pour valoir ce que de droit.

M. MOUREAUX Gérant

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN : 822008173 | Compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD n° 7287144904 Dossier complet : 5 / 26





# Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement



Réalisé en ligne* par	AB DIAGNOSTICS
Numéro de dossier	DAUPHIN-20-08-5480
Date de réalisation	01/03/2021

Localisation du bien
RESIDENCE CAPDENGELLE RUE CAPDENGELLE
65100 LOURDES
CP 17
Altitude 402.36m

**Données GPS** Latitude 43.097782 - Longitude -0.037772

Désignation du vendeur

Désignation de l'acquéreur

<sup>\*</sup> Document réalisé en ligne par **AB DIAGNOSTICS** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

	Zonage réglementaire sur la sismicité : <b>Zone 4 - Moyenne</b>		EXPOSÉ**	-
	Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ **	-
	Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols		NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation	Approuvé le 14/06/2005	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Mouvement de terrain	Approuvé le 14/06/2005	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs	Approuvé	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Mouvement de terrain Glissement de terrain	Approuvé	NON EXPOSÉ	-
PPRm	Mouvements de terrains miniers Tassements	NON EXPOSÉ	-	
	INFORMATIONS PORTÉES À CO	ONNAISSANCE		
-	Feux de forêts	Informatif (1)	EXPOSÉ**	-
-	Inondation par remontées de nappes naturelles	Informatif (1)	EXPOSÉ**	-
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif (1)	EXPOSÉ**	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif (1)	EXPOSÉ**	-
	PLAN D'EXPOSITION AU B	RUIT (PEB)		
	Consultation en ligne sur https://www.geoportail.gouv.fr/d Plan disponible en Prefecture et/ou en		-bruit-peb	
_	Plan d'Exposition au Bruit (PEB)	Informatif	NON EXPOSÉ **	_

<sup>\*\*</sup> Réponses automatiques générées par le système.

#### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques et Pollutions

Imprimé Officiel (feuille rose/violette)

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

Extrait Cadastra

Zonage règlementaire sur la Sismicité

Cartographies des risques dont l'immeuble est exposé

Annexes : Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé

Annexes : Arrêtés

Dossier complet: 6 / 26

 $<sup>^{(1)}</sup>$  À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre  $\it INFORM\,ATIF$  et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.



# Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Atte	ntion! Sils nimpliquent pas diobligation ou dinte	bier	are, les aleas conflus ou previsibles qu 1 immobilier, ne sont pas mentionnés p	ar cet état.	griales daris les divers d	ocuments a mioritati	on preventive et concerner i
Се	t état est établi sur la base des inform n° 65-2017-03-17-006				mis à jo	ourle	
	resse de l'immeuble		Cadastre				
	ESIDENCE CAPDENGELLE RUE CAF 5100 LOURDES	'DENGELLE	CP 17				
Si	tuation de l'immeuble au regard	d'un plan de préven	tion de risques naturels (	PPRN)			
>	L'immeuble est situé dans le périmè	tre d'un PPR <b>N</b>					<sup>1</sup> oui
	prescrit	J	anticipé 🗌		approuvé 🗌	date	
	<sup>1</sup> si <b>oui</b> , les risques naturels pris en d	compte sont liés à :	autres				
	inondation 🗌	crue torentielle	mouvements de terrain		avalanches	sécheres	se / argile
	cyclone re	emontée de nappe	feux de forêt		séisme 🗌		volcan
>	L'immeuble est concerné par des pre	escriptions de travaux da	ans le règlement du PPRN				<sup>2</sup> oui ☐ non ✓
	<sup>2</sup> si <b>oui</b> , les travaux prescrits ont été re	éalisés					oui non
Si	tuation de l'immeuble au regard	d'un plan de préven	ition de risques miniers (F	PRM)			
	L'immeuble est situé dans le périmèt						<sup>3</sup> oui ☐ non ✓
	prescrit	)	anticipé 🗌		approuvé 🗌	date	
	<sup>3</sup> si <b>oui</b> , les risques miniers pris en c	ompte sont liés à :	_				
	r	mouvements de terrain	autres				
>	L'immeuble est concerné par des pre	•	ans le règlement du PPRM				<sup>4</sup> oui ☐ non ✓
	<sup>4</sup> si <b>oui</b> , les travaux prescrits ont été re	éalisés					oui non
Si	tuation de l'immeuble au regard	d'un plan de préven	ition de risques technolog	iques (PPR	RT)		
>	L'immeuble est situé dans le périmèt	tre d'étude d'un PPRt <b>pr</b>	escrit et non encore approuv	ڎ			<sup>5</sup> oui  non ✓
	<sup>5</sup> si <b>oui</b> , les risques technologiques p	oris en considération da	ıns l'arrêté de presctiption sor	nt liés à :			
	effet toxique	effet thermique	effet de surpression		projection	risque	industriel
>	L'immeuble est situé dans le périmèt	tre d'exposition aux risq	ues d'un PPR <b>T approuvé</b>				oui 🔲 non 🗸
	L'immeuble est situé dans un secteu		délaissement				oui 🔲 non 🗸
>	L'immeuble est situé en zone de pres	•					<sup>6</sup> oui ☐ non ✓
	<sup>6</sup> Si la transaction concerne un loge	the state of the s					oui non
	<sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci			uels l'immeu	ıble est exposé		oui non
e:	tuation de l'immeuble au regard	1					
	L'immeuble est situé dans une comn						
	zone 1	zone 2	zone 3		zone 4		zone 5
	très faible	faible	modérée	U	moyenne	· ·	forte
	tuation de l'immeuble au regard						
>	L'immeuble se situe dans une comm	une à potentiel radon c	lassée en niveau 3				oui non 🗸
Inf	ormation relative à la pollution c	de sols					
>	Le terrain se situe en secteurs d'infor * Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représenta		S)			N	C* oui non 🗸
Inf	ormation relative aux sinistres ir	ndemnisés par l'assu	rance suite à une catastro	ophe N/M/T	**		
>	L'information est mentionnée dans l'a		trophe naturelle, minière ou t	echnologique	е		oui 🗸 non 🗌
	traits des documents de référenc		átat at narmattant la local	isation do l	'immouble au re	aard das risa	
			•				
	Carte Sismicité, Carte Inondation, Ca		errain, Carte Mouvement de terrai		•	s et de blocs, Ca	arte Mouvement de
L							
	ndeur - Acquéreur						
Ve	ndeur	DAUPHIN MIREILLE					
Ac	quéreur						
Da	te	01/03/2021			Fir	n de validité	01/09/2021

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.



# Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Hautes-Pyrénées

Adresse de l'immeuble : RESIDENCE CAPDENGELLE RUE CAPDENGELLE 65100 LOURDES

En date du: 01/03/2021

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	
Inondations et coulées de boue	18/06/1988	18/06/1988	22/02/1989	03/03/1989	
Inondations et coulées de boue	23/07/1988	23/07/1988	22/02/1989	03/03/1989	
Inondations et coulées de boue	25/12/1993	27/12/1993	06/06/1994	25/06/1994	
Inondations et coulées de boue	31/05/1997	31/05/1997	02/02/1998	18/02/1998	
Inondations et coulées de boue	25/06/1999	25/06/1999	29/11/1999	04/12/1999	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	
Inondations et coulées de boue	19/10/2012	21/10/2012	30/11/2012	06/12/2012	
Inondations et coulées de boue	17/06/2013	20/06/2013	28/06/2013	29/06/2013	
Mouvements de terrain	17/06/2013	20/06/2013	28/06/2013	29/06/2013	
Inondations et coulées de boue	24/01/2014	25/01/2014	28/07/2014	06/08/2014	
Inondations et coulées de boue	12/06/2018	14/06/2018	04/10/2018	03/11/2018	

Cochez les cases Indemnisé si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évenements.

Etabli le : Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

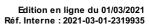
Vendeur : DAUPHIN MIREILLE Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

#### Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle". Source : Guide Général PPR





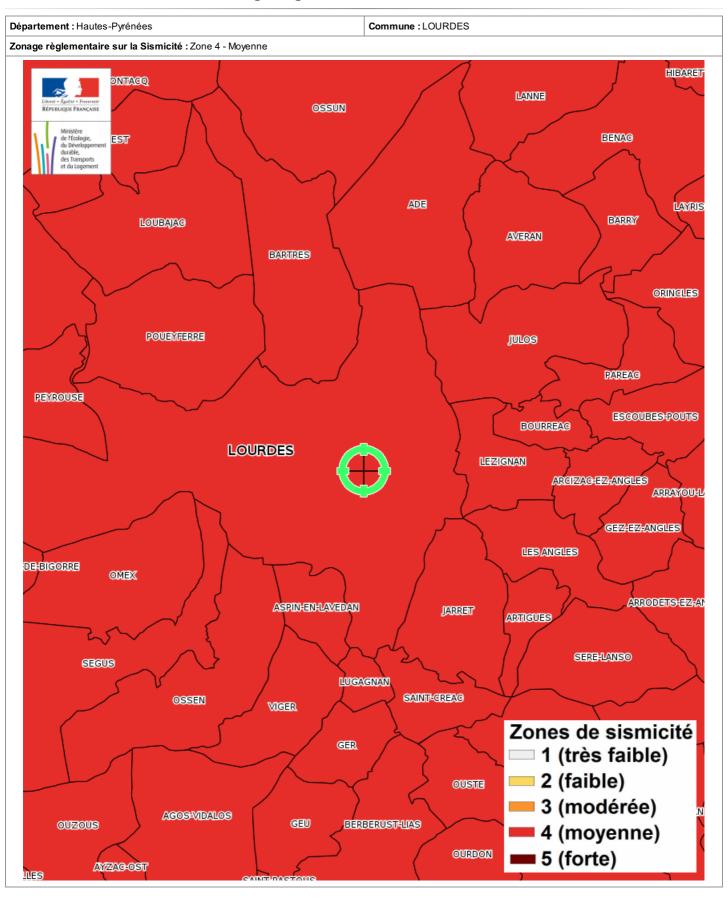
# **Extrait Cadastral**

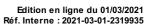


Dossier complet: 10/26



# Zonage règlementaire sur la Sismicité

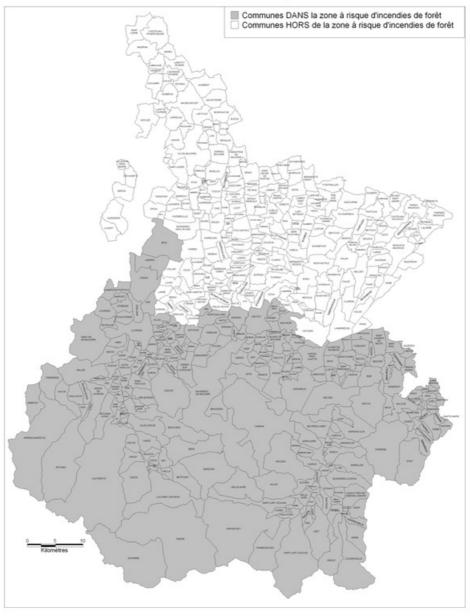






## **Carte** Feux de forêts

# PPFCI des Hautes-Pyrénées ANNEXE 1 : Carte de la délimitation de la zone à risques d'incendies de forêt



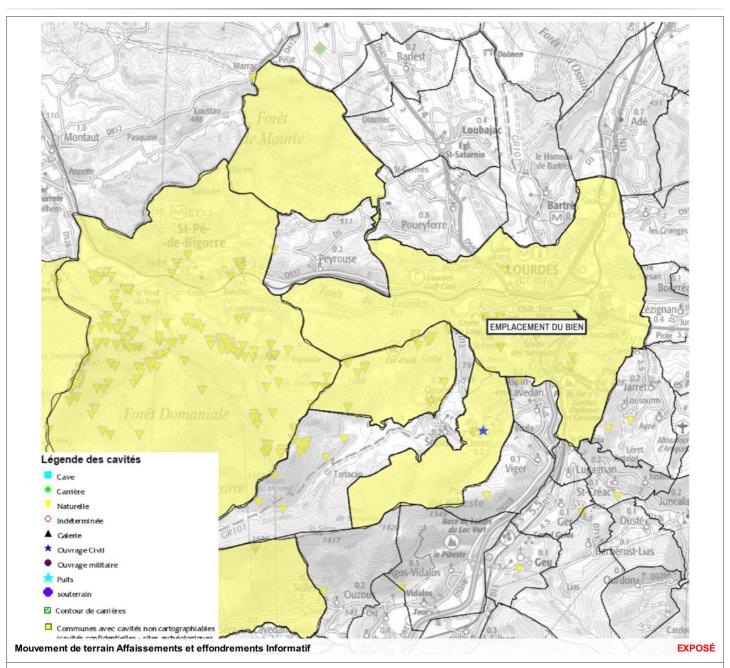
DDAF65/DS/Sept.2006

Page - 55 -

Feux de forêts Informatif EXPOSÉ

AB

**Carte**Mouvement de terrain Affaissements et effondrements

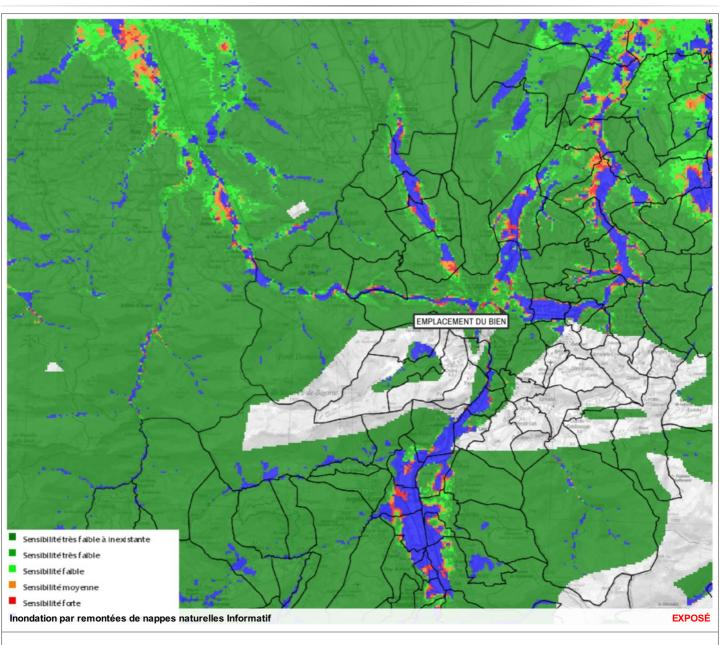


#### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

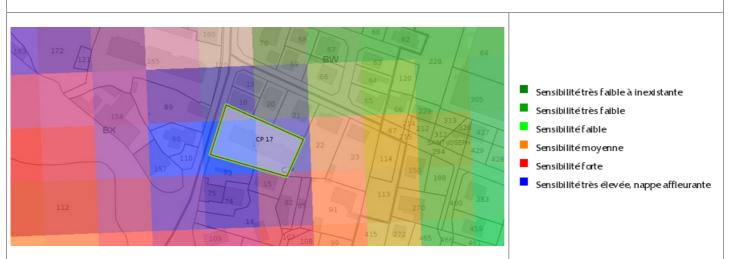


AB

**Carte**Inondation par remontées de nappes naturelles

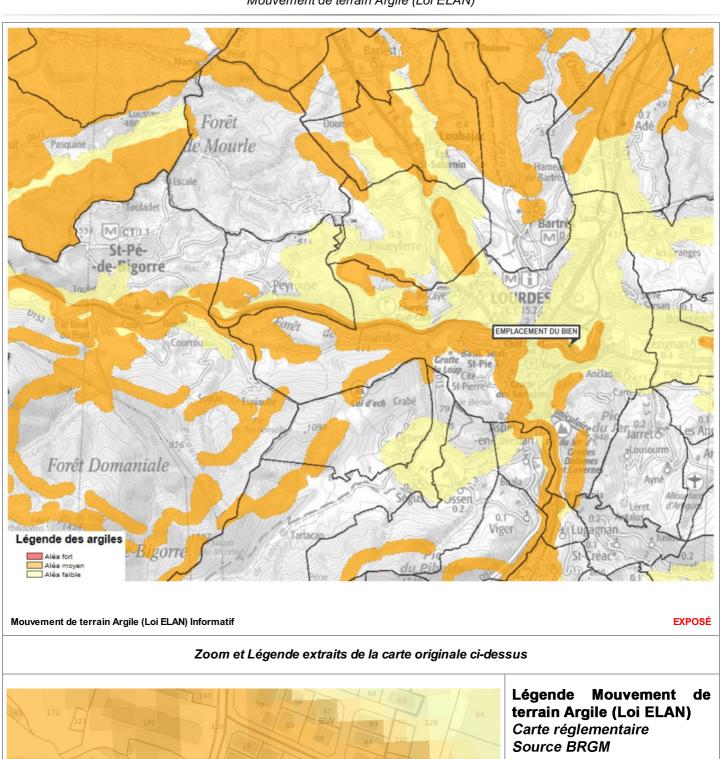


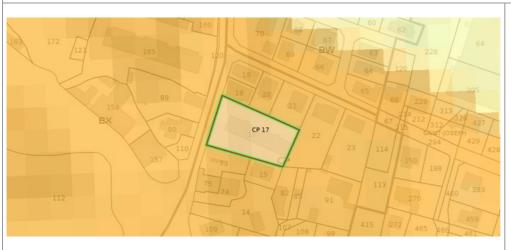
#### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus





**Carte**Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)





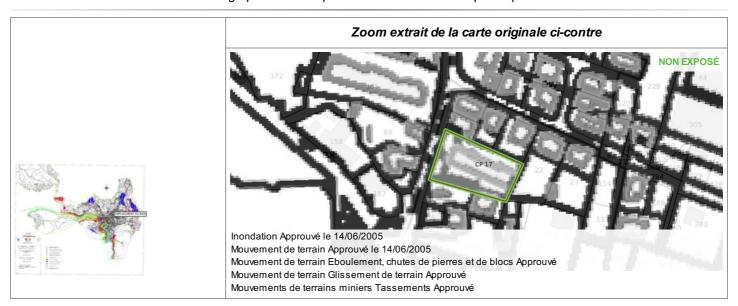


\*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

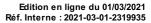


#### **Annexes**

Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé



Dossier complet: 15 / 26





#### Annexes

Arrêtés



#### PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du Cabinet

Service interministériel de défense et de protection civiles

Pôle protection civile

#### ARRETE Nº :

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs dans le département des Hautes-Pyrénées.

#### La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

#### ARRÊTE

# ARTICLE 1 -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

#### ARTICLE 2 -

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé ou prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

.../...

Horaires: Difficutance des titres (de hande an joude 88.01.249/180-14600, & vendred 88/08-120). Autres bereaux (de l'unde an vendrede 80-120/140-140-140).

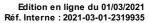
Préfecture - Place Charles de Gaullle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 56 56 - Télécoppie : 05 62 51 20 10

couriet : geofecture@fluntles-proceecs.gourfe - Sile Internet : www.haules-pyrenees.gour.fe

Préfecture Hautes-Pyrenees - 65-2017-03-17-006 - AP IAL mars 2017

107

Dossier complet: 16 / 26





#### **Annexes**

#### Arrêtés

- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/

#### Article 3 -

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

#### Article 4

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

#### Article 5 -

Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tarbes, le

1 7 MARS 2017

2/16



# **Annexes**

Arrêtés

Communes	PPR	Amazausé	Prescrit			Ris	que				Sisn	nicité	
	FFK	Approuvé	rrescrit	I	C	M	A	F	RGA	1	2	3	4
LAYRISSE													х
LESCURRY												Х	
LESPOUEY												х	
LEZIGNAN													Х
LHEZ												Х	
LIAC												Х	
LIBAROS	1	х							x			х	
LIES													Х
LIZOS	1	х							X			Х	
LOMBRES												х	
LOMNE													Х
LORTET	1		х	Х		х							Х
LOUBAJAC													х
LOUCRUP													х
LOUDENVIELLE	1	х			х	х	х						х
LOUDERVIELLE													х
LOUEY	1		x	х									х
LOUIT	1	х							х			х	
LOURDES	2	х	х	х		х							х
LOURES-BAROUSSE	1	х		х								х	
LUBRET SAINT LUC	1	х							х			х	
LUBY BETMONT	1	х							х			х	
LUC													х
LUGAGNAN	1		х	х	х	х							х
LUQUET													х
LUSTAR	1	х							х			х	
LUTILHOUS												х	
LUZ-SAINT-SAUVEUR	1	х			х	х	х						х
MADIRAN							7000					х	
MANSAN												х	
MARQUERIE	1	х							х			х	
MARSAC												х	
MARSAS													х
MARSEILLAN	2	x		х					х			х	
MASCARAS				100					-			x	
MAUBOURGUET	1	x		х								x	
MAULEON BAROUSSE													х
MAUVEZIN													X
MAZERES DE NESTE												х	_^

11 / 16

117



# Diagnostics immobiliers Contrôles - Expertises Béarn - Bigorre - Aure - Louron

Agence Bigorre 34 Av Lagardère - Lourdes 05.62.42.03.15 / bigorre@ab-diagnostics.fr

Agence Béarn 181 Bd de la paix - Pau 05.59.02.28.24 / bearn@ab-diagnostics.fr

# Rapport de l'état relatif à la présence termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : DAUPHIN-20-08-5480\_p02

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201

Date du repérage : 01/03/2021 Utilisable jusqu'au : 31/08/2021 Durée du repérage : 20 mn

# A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse:.....RESIDENCE CAPDENGELLE

**RUE CAPDENGELLE** 

Commune :......65100 LOURDES

Section cadastrale CP, Parcelle numéro 17,

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Lot numéro Non communiqué,

Périmètre de repérage : ..... Ensemble des parties privatives

Nb. de niveaux : 1 (caves et combles inclus)

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :

Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:

65100 LOURDES (Information au 27/01/2020)

Niveau d'infestation inconnu

26/05/2009 - Arrêté préfectoral - n?20091346.08

Informations collectées auprès du donneur d'ordre relatives à des traitements antérieurs contre les termites ou à la présence de termites dans le bâtiment :

Néant

#### B. - Désignation du client

Désignation du client :

**RUE CAPDENGELLE 65100 LOURDES** 

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire

RUE CAPDENGELLE 65100 LOURDES

#### C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :.....PATHIER Dorian

Raison sociale et nom de l'entreprise :.....SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG

Adresse:.....34 Avenue Francis Lagardère

**65100 LOURDES** 

Numéro de police et date de validité : ......7287144904 / 01 septembre 2021

Certification de compétence C2150 délivrée par : LCC QUALIXPERT, le 24/11/2018

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES |

Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN : 822008173 | Compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Dossier complet: 19 / 26

Rapport Termites: 1/8

# Etat relatif à la présence de termites n° DAUPHIN-20-08-5480\_p02



# D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Garage,
Cave,
Dressing,
Entrée,
Séjour,
Balcon,
Dgt,
Cellier,
Wc

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Garage	Sol - Béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Bloc béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Placard - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave	Sol - Béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Brique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Isoplane bâti bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Placard - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Entrée	Sol - Parquet bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Isoplane bâti bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Placard - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Parquet bois	Absence d'indices d'infestation de termites
•	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre avec volets - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Isoplane bâti métal	Absence d'indices d'infestation de termites
Balcon	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dgt	Sol - Parquet bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Isoplane bâti métal	Absence d'indices d'infestation de termites
	Placard - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre avec volets - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites

Rapport du : 01/03/2021 Rapport Termites : 2/8

Dossier complet: 20 / 26

# Etat relatif à la présence de termites n° DAUPHIN-20-08-5480\_p02



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Porte - Isoplane bâti métal	Absence d'indices d'infestation de termites
Dressing	Sol - Parquet bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Isoplane bâti métal	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Isoplane bâti métal	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites
SDB	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Isoplane bâti métal	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Lames metal	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Isoplane bâti métal	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites
Cellier	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - crépi et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Isoplane bâti métal	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Isoplane bâti métal	Absence d'indices d'infestation de termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment: ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

# E. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification:

Néant

F. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification:

Généralités :

Rapport du: 01/03/2021 Rapport Termites: 3/8

Dossier complet: 21 / 26

# Etat relatif à la présence de termites n° DAUPHIN-20-08-5480\_p02



#### Néant

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire (Prestation en supplément).

Rapport du : 01/03/2021 Rapport Termites: 4/8

Dossier complet: 22 / 26

## Etat relatif à la présence de termites n° DAUPHIN-20-08-5480\_p02



# G. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

- Les termites souterrains, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),
- Les termites de bois sec, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
  - Les termites arboricole, appartiennent au genre Nasutitermes présent presqu'exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

#### Movens d'investigation :

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

#### Néant

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment :

#### Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

#### M DUPEROIR NOUVEAU PROPRIÉTAIRE 0662859052

Nota 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Nota 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Rapport du : 01/03/2021 Rapport Termites : 5/8

Dossier complet: 23 / 26



## Etat relatif à la présence de termites n° DAUPHIN-20-08-5480\_p02



## H. - Constatations diverses:

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	Indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois cave

Nota: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)

Fait à LOURDES, le 01/03/2021

Date du repérage :01/03/2021

Par: PATHIER Dorian

34 Avenue Francis Lagardere. 65100 Lourdes Tel 05 62 42 05 15 Port 06 90 32 29 5 Stran 822008173 - RCS Tarbes SARL an Captal de 25006- AFF 7120 B Mail direction@ab-diagnostics.ff





Je soussigné **PATHIER Dorian** déclare ce jour, détenir la certification de compétence délivrée par **LCC QUALIXPERT** pour le domaine « Termites »

Certification C2150 valable jusqu'au 23/11/2023

Cette information est verifiable auprès de :

LCC QUALIXPERT 17 Rue Borrel 81100 France / www.qualiexpert.com / 05.53.73.32.87

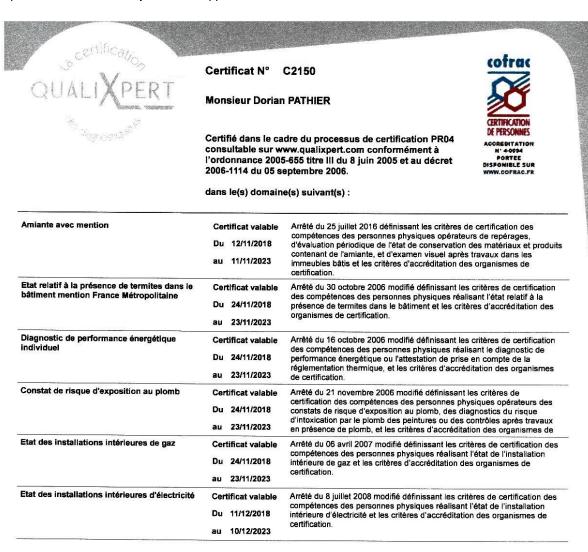
Rapport du : 01/03/2021 Rapport Termites : 6/8

Dossier complet: 24 / 26



# I. - Annexes – / Certifications du technicien / Contrat de mission... etc

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.



Date d'établissement le mercredi 14 novembre 2018

Mariorie ALBERT **Directrice Administrative** 

LCC 17, rue Barrel - 81100 CASTRES 88 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.gualixpert.com

Rapport du: 01/03/2021

F09 Certification de compétence version K140415 08 RCS Castinas SIRET 493 03 7 832 000 18

Rapport Termites: 7/8

Dossier complet: 25 / 26



# Aucun document n'a été mis en annexe

Numéro de dossier : DAUPHIN-20-08-5480_P02	
ORDRE DE MISSION	
Adresse	
Adresse : RESIDENCE CAPDENGELLE RUE CAPDENGELLE 65100 LOURDES Type de logement : Appartement T4 Numéro de lots : Lot numéro Non communiqué, Parcelle numéro 17,	
RDV le ; 01/03/2021 à 11 h 30 avec : PATHIER Dorian technicien certifié	
Objet de la mission	
☐ Amiante (DTA) ☐ Amiante avant-Vente ☐ Amiante Location (DAPP) ☐ Energie DPE ☐ Plomb (CREP) ☑ Termites	☐ Electricité ☐ Installation gaz ☐ Mesurage (Loi Carrez) ☐ Mesurage (Loi Boutin) ☑ Etat des risques et pollutions (ERP) ☐ Radon
Donneur d'ordre	
Propriétaire Nom / Société : Mme DAUPHIN MIREILLE Adresse : RESIDENCE CAPDENGELLE RUE CAPDENGELLE, - 65100 LOURDES Téléphone : / Mail : dauphinmireille@yahoo.com	
Propriétaire	
Nom / Société : Mme DAUPHIN MIREILLE Adresse : RESIDENCE CAPDENGELLE RUE CAPDENGELLE - 65100 LOURDES Tel : 0559710376 / Mail : dauphinmireille@yahoo.c	om
Montant du devis : 95,00 € TTC (hors analyse(s) éventuelles(s))	
	Signature du représentant :

Rapport du : 01/03/2021 Rapport Termites: 8/8

Dossier complet: 26 / 26